



DOSSIER D'INSCRIPTION

et

REGLEMENT INTERIEUR

(A compléter et signer, et à remettre au Secrétariat)

Merci

CONTRAT D'INSCRIPTION POUR UN CAVALIER MINEUR – 20... / 20...

ETABLISSEMENT

- ✓ **DENOMINATION SOCIALE**
Equipassion- Ecurie des Pyrénées
- ✓ **ADRESSE**
Route d'Arzacq 64230 Sauvagnon
- ✓ **TELEPHONE**
06 08 58 49 83 / 05 59 33 71 71
- ✓ **COURRIEL**
ecuriesdespyrenees@wanadoo.fr
- ✓ **SITE WEB**
<http://www.ecuriesdespyrenees.fr/>

DATE ET CACHET



CAVALIER / CAVALIERE

Nom et prénoms : _____ Licence n° _____

Adresse : _____

Téléphone : _____._____._____._____._____._____ / _____._____._____._____._____._____ Courriel : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom _____ Téléphone : _____._____._____._____._____._____

Titulaire(s) de l'autorité parentale : _____

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels mon enfant peut être exposé dans le cadre de la pratique de l'équitation.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur la page cavalier de mon enfant depuis le site www.ffe.com et sur www.pezantassurance.fr.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur la Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassurance.fr.

Je refuse l'assurance individuelle accident offerte par la licence FFE et justifie que mon enfant est assuré pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile.

Nom de l'assureur : _____ Contrat n° _____

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte l'utilisation de l'image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Je refuse l'utilisation de l'image de mon enfant par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

J'accepte de ne pas être remboursé(e) en cas d'absence à une ou plusieurs séances pour lesquelles une place m'était réservé(e) et non annulée 24 h à l'avance (exception faites pour les enfants entre 4 et 9 ans ou nous acceptons de le savoir le jour même avant 9h30 par texto exclusivement sur le 06 08 58 49 83 ou par mail sur « ecuriedespyrenees@wanadoo.fr »).

J'atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 20... / 20.... L'inscription *correspond à une participation annuelle à l'utilisation et à l'entretien des installations.*

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles

Les Ecuries des Pyrénées dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement :

6. Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.

7. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 1 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Cette fiche doit être consciencieusement remplie et signée

CAVALIER MINEUR

Nom _____ **Prénom** _____

Date de naissance ____ / ____ / ____ **E-mail** _____ @ _____

Adresse

Tél Tel. 1. _____ Tel. 2 _____

Coordonnée(s) de la ou des personnes Contact 1 : _____ Qualité : _____
à contacter en cas d'urgence Tel. 1 : _____ Tel. 2 : _____

Contact 2 : _____ Qualité : _____
Tel. 1 : _____ Tel. 2 : _____

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Fiche sanitaire	Vos Recommandations
<p>- Sexe : <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> masculin</p> <p>- Groupe sanguin : _____ Rhésus : _____</p> <p>- Vaccination (remplir à partir du carnet de santé, des certificats de vaccination ou joindre la copie des pages de vaccinations du carnet de santé).</p> <p>Précise-s'il s'agit :</p> <p><input type="checkbox"/> Diphtérie : date _____ date rappel _____</p> <p><input type="checkbox"/> Tétanos : date _____ date rappel _____</p> <p><input type="checkbox"/> Poliomyélite : date _____ date rappel _____</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> DT Polio : date _____ date rappel _____</p> <p>Ou <input type="checkbox"/> Tétracoq : date _____ date rappel _____</p> <p><input type="checkbox"/> BCG date 1^{ère} vaccin _____ date revaccination _____</p> <p><input type="checkbox"/> Injection de sérum</p> <p>Nature _____ date _____</p> <p>Nature _____ date _____</p> <p>Si l'enfant n'est pas vacciné, pourquoi ? _____</p> <p>L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?</p> <p><input type="checkbox"/> Rubéole <input type="checkbox"/> Coqueluche <input type="checkbox"/> Varicelle <input type="checkbox"/> Otites</p> <p><input type="checkbox"/> Angines <input type="checkbox"/> Rhumatismes <input type="checkbox"/> Rougeole <input type="checkbox"/> Oreillons</p> <p>Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux : _____ _____ _____ _____</p>	<p>(Allergie, interdictions, contre-indications médicales, traitement en cours...)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Autorisation de baignade : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Nom et téléphone du médecin traitant (facultatif) : _____ _____ _____ _____</p>
	<p style="text-align: center;">Assurance</p> <p><input type="checkbox"/> Licence FFE : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Carte Vacances : _____</p> <p>_____ Coordonnées de Generali Cabinet PEZANT : 02 31 06 08 09</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (nom de l'assureur et le n° de police d'assurance) : _____ _____ _____</p>

Club / Organisme Responsable**NOM DU CLUB**

Ecuries des Pyrenees

ADRESSE

Route D'Arzacq 64230 Sauvagnon

Téléphone du Club

05 59 33 71 71

NOM ET NUMERO DU REFERANT CLUB

Claire Bapsères – 06 08 58 49 83

*Page 1 / 2**T.S.V.P.*

Cette fiche doit être consciencieusement remplie et signée

AUTORISATION DE SOINS SUR MINEUR

Je, soussigné(e) _____
parent / tuteur légal de l'enfant _____
né(e) le ____ / ____ / ____

- Reconnais avoir rempli la fiche sanitaire de liaison concernant mon enfant, annexée à la présente autorisation de soins ;
- Déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription à l'activité et/ou au(x) séjour(s).

A _____, le _____

Signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

CONSENTEMENT A UNE INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous, soussignés, Monsieur et Madame _____
parents / tuteurs légaux de l'enfant mineur _____
né(e) le ____ / ____ / ____

- Reconnaissons avoir rempli la fiche sanitaire de liaison concernant notre enfant, annexée à la présente autorisation de soins ;
- Autorisons par avance, en cas de nécessité pour l'état de santé de notre enfant, le service de secours :
 - à prodiguer tous soins nécessaires en cas d'urgence, appeler les services de secours (pompiers)
 - à hospitaliser, et/ou à pratiquer tout acte chirurgical, médical et anesthésique.
- Déclarons avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription à l'activité et/ou au(x) séjour(s).

A _____, le _____

Signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature du représentant légal précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Règlement intérieur applicable au sein

Des Ecuries des Pyrénées

- *Préambule*

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein de l'établissement équestre.

- *Inscription*

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein des Ecuries des Pyrénées de façon régulière est tenue de remplir une demande d'inscription.

- *Acceptation du règlement*

Tout cavalier accepte par son inscription à l'établissement équestre les clauses du présent règlement.

De même, tout visiteur, notamment, cavalier, meneur, pensionnaire de passage, accompagnateur, accepte, par sa présence au sein de l'établissement, les clauses de ce règlement

Chapitre 1: Cavaliers et visiteurs

- *Stationnement / Sécurité*

Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein des écuries. Les véhicules, y compris les vélos et les cyclomoteurs, doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.

Les poussettes sont également interdites au sein des écuries.

Les chiens doivent être laissés dans les voitures ou être impérativement tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire.

- *Interdiction de fumer*

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, sur les aires intérieures et extérieures

- *Comportement*

Tous cavaliers ou visiteurs sont tenus de faire preuve de courtoisie et de respect aussi bien vis-à-vis des salariés de l'établissement que des autres cavaliers ou visiteurs, ainsi que de respect vis-à-vis des équidés

- *Accès aux installations sportives*

1/ Les aires de pratiques sportives ne sont accessibles qu'aux personnes ayant réglé leur droit d'accès. Il s'agit des installations suivantes :

-manège, club-house, wc, douche chevaux, carrière 1 et 2, paddocks, terrain du club, écuries etc.

2/ L'établissement équestre est accessible au public de :

Du 1 septembre au 30 juin de 9h à 13h et de 16h à 20 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis

De 8h à 20 h les mercredis et samedis

Les dimanches en fonction des activités.

Du 1 juillet au 31 août de 9h30 à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 13 h le samedi.

Tout accès en dehors des horaires d'ouverture n'est possible que sur demande et après acceptation du chef d'établissement, excepté les propriétaires d'équidés.

- **Circulation dans les écuries**

Les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à :

- **Ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer,**
- **Ne rien donner à manger aux équidés.**

Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante.

Il est strictement interdit de courir dans les écuries, tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés.

L'accès aux tribunes des aires d'évolution implique un silence absolu.

Les locaux techniques sont formellement interdits au public si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent ainsi que l'utilisation des réserves de copeaux, paille, fourrages et aliments. Il est également prohibé de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (par exemple, tracteur, camion, vans...)

Chapitre 2 : Cavaliers

- **Tenue et matériel**

Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique de l'équitation est de rigueur au sein de l'établissement. Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers, y compris les propriétaires d'équidés. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme EN 1384.

- **Assurances**

Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. L'établissement équestre tient à la disposition de ses clients différentes formules d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, couvrant la pratique de l'équitation, par le biais de la licence fédérale.

Les pratiquants doivent prendre connaissance, à l'accueil, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées, des extensions possibles, ainsi que des formalités en cas de sinistre. Le site www.pezantassure.fr rassemble également des informations concernant l'assurance de la licence FFE.

Aucun membre ne peut participer aux activités de l'établissement s'il n'a pas acquitté ses droits d'inscription pour l'année en cours. La responsabilité de l'établissement équestre ne saurait être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur

L'Etablissement assume la charge des risques couvrant sa responsabilité civile, liés à la garde de l'équidé en l'absence du propriétaire. Dans ce cadre, le propriétaire garantit que la valeur de l'équidé n'excède pas le plafond d'indemnisation, par équidé, déterminé par l'assureur de l'établissement de 10.000 euros. (À prouver en cas de litige)

Dans le cas contraire, soit le prix de la pension est majoré du montant de la surprime d'assurance souscrite par l'établissement, soit le propriétaire affirme être lui-même assuré pour la valeur excédentaire de son équidé.

Le montant du plafond d'indemnisation de l'établissement pourra faire l'objet de revalorisation, portée à la connaissance du propriétaire par voie d'affichage.

- **Tarifs**

Les tarifs des prestations sont affichés dans l'enceinte de l'établissement équestre.

- **Reprises, leçons, pensions**

Tous cours ou reprises non décommandés 24 H à l'avance restent dues. Pour les enfants de moins de 9 ans, tolérance au matin même du cours par mail ou texto faisant foi.

Les forfaits et cours payés à l'avance ne sont pas remboursables sauf cause médicale et sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

Les inscriptions se prennent par mensualisation.

Les pensions se règlent entre le 1 et le 5 de chaque début de mois.

Les cours sont maintenus même en cas d'orage ou ils seront transformés en cours de théorie, soins ...

-Le cavalier pourra rattraper son cours dans le mois courant ou le mois suivant, avec une tolérance d'une seule leçon récupérable par mois. Auquel cas le tarif leçon à l'unité est appliqué.

-La 5ème leçon gratuite est à prendre le 5ème mercredi ou samedi du mois exclusivement. (pas rattrapable)

-Le club peut éventuellement ne pas faire cours en cas de cas particulier pour la 5ème leçon (ex :1^{er} mai)

-A l'issue de deux absences non justifiées, la place du cavalier sera considérée comme libre.

-Pour les retards de plus de 15 mn, le club se réserve le droit de refuser le cavalier en cours.

- Utilisation des équipements

Si les aires d'évolution sont occupées, l'autorisation de pénétrer au sein de cette aire doit être demandée à l'enseignant présent ou à défaut aux personnes déjà présentes.

Les cours dispensés par le personnel du centre équestre ont toujours la priorité dans l'utilisation des installations du centre.

Chapitre 3 : Dispositions générales

- Prise en charge des enfants mineurs

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant le temps d'activité équestre encadrée et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie – soit un quart d'heure avant l'activité et un quart d'heure après. En dehors des temps d'activités et de préparations les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal, y compris lors de l'utilisation libre des installations sportives.

- Vol au sein de l'établissement

Les locaux mis gracieusement à la disposition des cavaliers pour entreposer leurs affaires ne sont pas sous surveillance. Aucune assurance spéciale n'ayant été souscrite, les cavaliers et leurs accompagnateurs entreposent leurs matériels et effet personnel à leurs risques et périls.

- Réclamations

Tout cavalier souhaitant effectuer une réclamation qu'il estime motivée et justifiée, concernant l'établissement peut l'effectuer soit en demandant un rendez-vous avec le gérant de l'établissement, soit en lui écrivant une lettre

- Sanctions

Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion sans restitution du droit d'entrée ou de la cotisation, peuvent être prises contre tout cavalier ou visiteur ne respectant pas le présent règlement.

Les cavaliers peuvent se voir refuser un renouvellement de leur inscription au sein de l'établissement au motif d'un non respect du règlement intérieur ou d'un manquement à la probité et à l'honnêteté.

- Autorité de l'enseignant

L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des leçons. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.

- Propriétaires d'équidés

Les propriétaires d'équidés sont tenus de respecter le présent règlement.

Le propriétaire signera un contrat avec l'établissement équestre pour déterminer les modalités de prise en pension de son équidé.

-DROIT à L'IMAGE

Les cavaliers et propriétaires d'équidés en pension acceptent d'être recensés dans le fichier informatique du club et bénéficient directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Lors de l'établissement du bulletin d'inscription, ils acceptent ou non que leur image ou celle de leur enfant soit utilisée par l'établissement dans le cadre de la pratique des activités équestres.

Mention « Lu et approuvé » Fait à..... Le..... Signature

QUELQUES CITATIONS POUR TERMINER QUI ME TIENNENT A CŒUR...

. « C'est en travaillant son cheval avec l'idée qu'il soit heureux, qu'on devient moins égoïste et plus généreux. » -Nuno Oliviera-

« Le cheval enseigne à l'homme la maîtrise de soi, et la faculté de s'introduire dans les pensées et les sensations d'un autre être vivant. » -Alois Podhajsky-

« Etre heureux à cheval, c'est être entre ciel et terre à une hauteur qui n'existe pas » -Jérôme Garcin-

A MEDITER.....A CHEVAL OU A PONEY

